

L'Office du Mouvement Sportif du 10<sup>ème</sup>, association loi 1901 fut créé le 19 Mai 1948. Il y a à ce jour 38 Associations civiles, corporatives ou scolaires affiliées à l'Office du Mouvement Sportif du 10<sup>ème</sup> arrondissement.

L'Office du Mouvement Sportif du 10<sup>ème</sup> a pour objet général, en liaison avec les Elus, l'autorité Préfectorale et les services de la Ville de Paris :

- de susciter, d'encourager et de soutenir toutes les initiatives tendant à développer la pratique de l'éducation physique et des sports dans l'arrondissement.
- de contribuer à l'animation et à l'information du mouvement sportif dans l'arrondissement.
- d'assurer la concertation et la représentation pour les questions d'intérêt général des associations sportives adhérentes auprès des pouvoirs publics et notamment auprès de la Mairie de Paris et de la Mairie d'arrondissement.

Retrouvez tous les résultats des Foulées Saint-Martin 2009 sur le site internet de l'O.M.S.10 :

[www.oms10paris.com](http://www.oms10paris.com)



Permanence le mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 (hors vacances scolaires)  
72, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris  
escalier B - 5<sup>ème</sup> étage  
Tél/Fax : 01 53 72 93 76

Agence Amiech & Saïfar - www.amiechsaifar.com - RC PARIS A 402 232 219 - Photos : Gérard Fernandez



L'Office du Mouvement Sportif du 10<sup>ème</sup> organise

# Les foulées Saint-Martin

Neuvième Édition

Dimanche 27 septembre 2009 à 10h00



# REGLEMENT

## Art 1 :

Les Foulées Saint-Martin sont organisées par l'Association "Office du Mouvement Sportif du 10<sup>e</sup> arrondissement".

## Art 2 :

Elles comprennent 3 courses :

- 2,3 kms pour les jeunes de 10 à 17 ans
- 1,7 km pour les enfants de 7 à 9 ans
- 0,6 km pour les enfants de 4 à 6 ans accompagnés obligatoirement par au moins un parent.

## Art 3 :

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à ces épreuves sous leur propre responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé.

Chaque participant non licencié doit présenter

un certificat médical de non contre indication de la pratique de la course à pied, ou une licence sportive.

## Art 4 :

Les inscriptions seront adressées à l'OMS du 10<sup>e</sup> ou déposées dans l'un des quatre centres d'animation du 10<sup>e</sup>, la participation est de 3 € pour tous ou 5 € le jour de la course.

## Art 5 :

Les dossards seront à retirer le samedi 26 septembre 2009 à partir de 14 h 00 au 116, quai de Jemmapes 75010 Paris, clôture à 17 h 00.

## Art 6 :

Un vestiaire est mis à la disposition des coureurs dans le gymnase 116, quai de Jemmapes 75010 Paris.

## Art 7 :

Le rassemblement des concurrents aura lieu sur l'esplanade devant le 116, quai de Jemmapes 75010 Paris, 15 minutes avant le départ de chaque course.

## Art 8 : Récompenses

Un tee-shirt commémoratif sera remis à chaque participant ainsi qu'une médaille à l'issue de la course.

Les TROIS premiers de chaque course par catégorie d'âge et par sexe seront récompensés à l'issue des épreuves sur l'esplanade devant le 116, quai de Jemmapes 75010 Paris dès la fin de la 3<sup>ème</sup> et dernière course.

## Art 9 : Catégories (seule l'année de naissance est prise en compte)

- 2 kms 300 : filles et garçons de plus de 10 ans, de moins de 18 ans, nés de 1992 à 1999.

- 1 km 700 : les enfants nés de 2000 à 2002.

(Les parents peuvent accompagner leurs enfants)

- 0 km 600 : les enfants nés de 2003 à 2005.

accompagnés obligatoirement d'un parent.

## CATÉGORIES

(seule l'année de naissance est prise en compte)

CADETS : 92-93 ÉCOLE D ATHLÉTISME : 2000-01-02

MINIMES : 94-95 MATERNELLE : 2003-04-05

BENJAMINS : 96-97

POUSSINS : 98-99

## Art 10 :

Les premiers secours seront assurés par la Protection Civile du 10<sup>e</sup> arrondissement.

La sécurité du parcours par les services de Police du 10<sup>e</sup> et les bénévoles recrutés par l'organisateur.



# BULLETIN D'INSCRIPTION

# Les Foulées Saint-Martin

## NEUVIÈME ÉDITION

**A RETOURNER PAR COURRIER AVANT LE 19 SEPTEMBRE 2009**

à l'OMS10<sup>e</sup> - 72, rue du Faubourg St-Martin 75010 PARIS  
ou à déposer avant le 25 septembre 2009 dans l'un des quatre centres d'animation du 10<sup>ème</sup>

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
ANNÉE DE NAISSANCE : ..... Garçon ou Fille : .....  
NATIONALITÉ : .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
ETABLISSEMENT SCOLAIRE : .....

- Départ 10 h 30 Enfants et adolescents de 10 à 17 ans (92 à 99)  
 Départ 11 h 00 Enfants de 7 à 9 ans (2000 à 2002)  
 Départ 11 h 30 Enfants de 4 à 6 ans, accompagnés de leurs parents (2003 à 2005)

3 € CHEQUE

3 € ESPECES

Aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence du montant correspondant à votre engagement (les chèques seront libellés à l'ordre de OMS 10e)

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M. M<sup>me</sup> : .....

Domicilié(e) : .....

Autorise mon fils/ma fille : .....

Nom : ..... Prénom : .....

A participer à la course organisée par l'OMS 10<sup>ème</sup> le 27 septembre 2009.

**Je m'engage à fournir le jour du retrait des dossards un certificat médical autorisant la pratique de ce sport en compétition.**

Date : ..... Signature : .....

